



Maison en location saisonniere

Par **david427**, le **27/03/2018 à 10:09**

Bonjour

j ai une maison que je voudrais louer en saisonnier (a la semaine)

faut t'il passer obligatoirement par un comptable ?

et que choisir micro foncier ou réel ?

merci de votre aide

cordialement David

Par **morobar**, le **27/03/2018 à 10:14**

Bonjour,

Non

Vous aurez le statut de LMNP ou loueur de meublé non professionnel.

Pour le choix e la fiscalité si vous avez des charges importantes (emprunt...) il faut opter pour le réel.

Sinon le micro-foncier convient.

Ne pas oublier que les textes imposent le classement touristique si vous voulez bénéficier des abattements forfaitaires fiscaux.

Par **david427**, le **27/03/2018 à 10:21**

Bonjour

et merci pour votre réponse rapide

la maison est actuellement vide de meuble ..
villa avec piscine et terrain
si je comprend bien en reel je peux déduire
achat des meubles
entretien du terrain et de la piscine
eau Electricité
frais de gestion
et intérêt d'emprunt ou la totalité du remboursement du crédit ?
et si je choisie le reel puis-je après basculé sur le micro foncier ?
Cordialement

Par **morobar**, le **27/03/2018** à **10:28**

Le mieux est de lire (et écouter) ici:

<http://droit-finances.commentcamarche.com/contents/1539-location-meublee-non-professionnelle-lmnp-regime-fiscal>